

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4364

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot :

« métiers »,

insérer les mots :

« de l'enseignement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à compléter les catégories de métiers dont le nombre de personnes formées doit être significativement accru en y ajoutant les métiers de l'enseignement. En effet, afin de concourir au renouvellement des générations, le nombre de places dans l'enseignement agricole doit être considérablement augmenté. Le corps des 140 000 enseignant-es de l'enseignement agricole doit en conséquence être renforcé.

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'était fixé comme objectif pour l'année 2024 la création d'emplois de 20 ETP dans EAP et 8 ETP dans les écoles vétérinaires nationales. En raison de la hausse des effectifs souhaitée par le présent projet de loi, cette ambition doit être largement revue à la hausse. Considérant l'objectif du Gouvernement d'élever le niveau de personnes diplômées à hauteur de 25 000 personnes chaque année dans les secteurs de la production agricole, il faudrait atteindre 200 ETP d'ici 2028, soit 50 ETP par an.

Des politiques publiques appropriées doivent donc être mises en place pour permettre ce recrutement. L'auteur de l'amendement tient à rappeler ainsi qu'il convient d'allouer les budgets nécessaires mais aussi de s'attacher à mettre fin à la crise des vocations que subit le métier d'enseignant-e et le mal-être des personnels de l'enseignement agricole. Que ce soit dans la voie générale et technologique ou dans la voie professionnelle, et dont agricole, la dégradation des conditions de travail des enseignant-es s'accélère. L'État doit nécessairement placer davantage de moyens dans le service public d'éducation.